

Monsieur le Délégué régional Europe, chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je veux remercier chaleureusement le Parlement et la section grec pour l'invitation et la meilleure organisation de la présente session de l'Assemblée régionale Europe.

Chers Collègues,

Aujourd'hui, nous discutons de la guerre qui a éclaté au cœur de l'Europe et qui a de terribles conséquences humanitaires. La guerre en Ukraine a évidemment bouleversé le monde qui est actuellement confronté à des événements et des transformations géopolitiques difficiles, qui ont à leur tour des conséquences irréversibles pour de nombreux pays.

Ce processus s'est débuté deux ans avant de la guerre en Ukraine, où le 27 septembre 2020 l'Azerbaïdjan a lancé une agression contre Haut-Karabakh. Trois ans après, le 19 septembre 2023, l'agression militaire déclenchée par l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabakh a succédé au désastre humanitaire engendré par le blocus de dix mois du Haut-Karabakh. Cette agression visait clairement la déportation définitive des Arméniens de souche de la région. Puis, en quelques jours, plus de 100 600 personnes ont été contraintes de quitter leurs foyers et de chercher refuge en Arménie.

Nos sœurs et frères déplacés de force du Haut-Karabakh sont au centre de l'attention du gouvernement de la RA, et le gouvernement de la RA a lancé un certain nombre de programmes de soutien pour soutenir les personnes déplacées de force du Haut-Karabakh.

J'attire également votre attention sur le fait qu'au cours des trois dernières années, l'Azerbaïdjan a continuellement attaqué le territoire souverain de la République d'Arménie et qu'il n'accepte désormais pas de participer à la médiation de l'Occident.

Cette année, lors de la réunion à cinq prévue à Granda le 5 octobre, avec la participation de Charles Michel, Président du Conseil européen, Emmanuel Macron, Président français et Olaf Scholz, Chancelier allemand, Premier Ministre d'Arménie Pashinyan et Président azerbaïdjanais Aliyev, la signature du texte de la déclaration à cinq était prévue. Le document abordait l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, comme avait été

indiqué précédemment dans les déclarations du président Michel des 14 mai et 15 juillet 2023.

L'autre principe de ce document, c'est la démarcation des frontières sur la base de la Déclaration d'Almaty de 1991, qui devrait être basée sur les dernières cartes de l'état-major de l'URSS. Le troisième principe, également fixé dans la Déclaration de Granada, fait référence au déblocage des infrastructures, qui devraient avoir lieu, dans le plein respect de la souveraineté et de la juridiction des pays, ainsi que sur la base des principes d'égalité et de réciprocité.

Éviter par l'Azerbaïdjan de ces négociations nous inquiète trop et comporte de nombreux dangers, comme le risque d'une attaque contre l'Arménie.

Chers collègues,

Malgré un contexte international particulièrement compliqué et tendu, les États européens ne peuvent se désintéresser d'un conflit qui, tôt ou tard, va impacter leurs valeurs démocratiques et culturelles.

Je vous remercie de votre attention.